

*Les titres décrits dans le présent supplément de fixation du prix, avec le prospectus simplifié préalable de base daté du 14 avril 2020, dans sa version modifiée ou complétée, et chaque document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié préalable de base (collectivement appelés le « **prospectus** »), ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.*

Ces titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ni d'aucune autre loi sur les valeurs mobilières d'un État et ils ne peuvent être offerts ni vendus ou livrés aux États-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires ou possessions, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences d'inscription de cette loi.

SUPPLÉMENT DE FIXATION DU PRIX N° 5 DATÉ DU 14 SEPTEMBRE 2021

(au prospectus simplifié préalable de base daté du 14 avril 2020)

HYDRO ONE INC. BILLETS À MOYEN TERME, SÉRIE 51 (non garantis)

N° ISIN CA 44810ZCH16
N° CUSIP 44810ZCH1

CAPITAL : 450 000 000 \$
(quatre cent cinquante millions de dollars)

COUPURES (si les billets sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien ou présentés dans des coupures autres que 1 000 \$ CA) : s. o.

PRIX D'ÉMISSION : 99,922 \$ par tranche de 100,00 \$
de capital

RÉMUNÉRATION DES PLACEURS POUR COMPTE : 0,50 \$ par tranche de 100,00 \$ de capital

PRODUIT NET REVENANT À HYDRO ONE INC.
(la « **Société** ») : 447 399 000 \$

MONNAIE DÉSIGNÉE :
Dollars canadiens
☒ Oui
☐ Non
Devise :
Mandataire quant au taux de change :

DATE D'ÉMISSION : 17 septembre 2021

ÉCHÉANCE INDIQUÉE : 15 septembre 2051

TAUX D'INTÉRÊT : 3,10 %

RENDEMENT : 3,104 %

DATE(S) DE PAIEMENT DE L'INTÉRÊT :

Les 15 septembre et 15 mars, à compter du 15 mars 2022. Le paiement d'intérêt du 15 mars 2022 sera d'un montant de 6 841 232,88 \$ au total et de 1,520273973 \$ par tranche de 100,00 \$ de capital (premier coupon à échéance rapprochée) et les paiements d'intérêt seront effectués sous forme de montants semestriels égaux à chaque date de paiement de l'intérêt par la suite.

PAIEMENT DU CAPITAL, DE TOUTE PRIME ET DE L'INTÉRÊT :

☒ Dollars canadiens
☐ Monnaie désignée

DATE(S) DE RÉFÉRENCE :

Le deuxième jour ouvrable précédant la date de paiement de l'intérêt

CONVENTION QUANT AU NOMBRE DE JOURS :

() 30/360 pour la période allant du au
 () jours réels/360 pour la période allant du au
 (●) jours réels/jours réels pour la période allant du 17 septembre 2021 au 15 septembre 2051
 () autres

AUTRES DISPOSITIONS : Se reporter à la rubrique « Rachat » ci-après. Les termes utilisés dans le présent supplément de fixation du prix sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié préalable de base de la Société daté du 14 avril 2020.

ADDENDA CI-JOINT :

() Oui
 (●) Non

RACHAT :

Aux termes de la convention de fiducie, dans sa version complétée par la cinquante-et-unième convention complémentaire qui sera datée du 17 septembre 2021, les billets sont rachetables au gré de la Société à tout moment, en totalité ou, à l'occasion, en partie, avant le 15 mars 2051, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs des billets devant être rachetés et moyennant le dépôt auprès du fiduciaire du prix de rachat à la date prévue du rachat. Les billets sont rachetables au gré de la Société en totalité ou, à l'occasion, en partie, à compter du 15 mars 2051, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs des billets devant être rachetés et moyennant le dépôt auprès du fiduciaire, à la date prévue pour le rachat, de la totalité de leur capital, plus l'intérêt couru et impayé jusqu'à cette date.

Le terme « **prix de rachat** » s'entend, quant à un billet devant être racheté, de la somme la plus élevée entre i) le prix des billets, série 51 selon les obligations du Canada et ii) la valeur nominale, majorée dans chaque cas de l'intérêt couru et impayé à la date prévue du rachat.

Le terme « **rendement des obligations du Canada** » s'entend, à une date donnée, du rendement, de la date prévue du rachat jusqu'au 15 mars 2051, composé semestriellement et calculé conformément aux pratiques financières généralement reconnues du Canada, qu'une obligation du gouvernement du Canada non rachetable produirait si elle était émise en dollars au Canada à 100 % de son capital à cette date pour une durée jusqu'à échéance égale à la durée restante jusqu'au 15 mars 2051 (calculée à compter de la date de rachat) des billets ou, s'il n'existe aucune obligation du Canada ayant une telle durée, correspondant le plus possible à la durée restante jusqu'au 15 mars 2051 (calculée à compter de la date de rachat) des billets. Ce rendement correspond à la moyenne des rendements fournis par deux courtiers en valeurs mobilières canadiens choisis par la Société.

Le terme « **prix des billets, série 51 fondé sur le rendement des obligations du Canada** » s'entend du prix correspondant au prix des billets, calculé en vue d'obtenir un rendement jusqu'au 15 mars 2051, composé semestriellement et calculé conformément aux pratiques financières généralement reconnues du Canada, égal au rendement des obligations du Canada calculé à 10 h (heure de Toronto) le jour ouvrable précédant la date à laquelle la Société donne un avis de rachat conformément à l'article 5.3 de la convention de fiducie, majoré de 0,335 %.

Un rachat peut être assujéti à la condition que survienne un événement (dont un financement, une vente d'actifs ou toute autre opération).

NOTES :

Les billets recevront la note A- (stable) de S&P Global Ratings, la note A (élevé) (stable) de DBRS Limited et la note A3 (stable) de Moody's Investors Services, Inc.

EMPLOI DU PRODUIT :

Le produit tiré de la vente des billets sera affecté au remboursement et/ou au remboursement anticipé des dettes à court et à long terme qui viennent à échéance et aux besoins généraux de l'entreprise. Les dettes à court terme qui viennent à échéance ont été contractées pour rembourser d'autres dettes venant à échéance et satisfaire aux besoins généraux de l'entreprise.

PLACEURS POUR COMPTE : Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Casgrain & Compagnie Limitée et Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

FORME : ☐ Entièrement nominative ☒ Inscription en compte seulement

MODE DE PLACEMENT : ☒ Placement pour compte ☐ À titre de contrepartiste aux fins de revente ☐ Directement

DÉPOSITAIRE : Services de dépôt et de compensation CDS inc.

ADMISSIBILITÉ :

DTC ☐ Oui ☒ Non Euroclear ☐ Oui ☒ Non Clearstream, Luxembourg ☐ Oui ☒ Non

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les billets comporte des risques. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié préalable de base de la Société daté du 14 avril 2020.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants (dont certains ne sont pas énumérés dans le prospectus ou une modification ou un supplément de celui-ci) que la Société a déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans toutes les provinces du Canada sont expressément intégrés par renvoi dans le prospectus, dans sa version modifiée ou complétée, et en font partie intégrante :

- a) la notice annuelle de la Société datée du 25 février 2021 (la « **notice annuelle** »);
- b) la déclaration de la rémunération de la haute direction de la Société datée du 13 avril 2021 intégrée par renvoi dans la notice annuelle;
- c) les états financiers consolidés comparatifs audités de la Société et les notes y afférentes aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates, ainsi que le rapport des auditeurs daté du 23 février 2021 s'y rapportant (les « **états financiers annuels** »);
- d) le rapport de gestion afférent aux états financiers annuels;
- e) les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trimestre et semestre clos les 30 juin 2021 et 2020 et les notes y afférentes (les « **états financiers intermédiaires** »);
- f) le rapport de gestion afférent aux états financiers intermédiaires;
- g) le modèle du sommaire des modalités indicatif (le « **sommaire des modalités indicatif** ») préparé à l'intention des investisseurs potentiels dans le cadre du présent placement de billets et daté du 14 septembre 2021 que la Société a déposé sur SEDAR le 14 septembre 2021;
- h) le modèle du sommaire des modalités définitif (le « **sommaire des modalités définitif** ») préparé à l'intention des investisseurs potentiels dans le cadre du présent placement de billets et daté du 14 septembre 2021 que la Société a déposé sur SEDAR le 14 septembre 2021.

DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Le sommaire des modalités indicatif et le sommaire des modalités définitif peuvent être considérés comme des documents de commercialisation aux fins de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Le sommaire des modalités indicatif ne fait pas partie du prospectus dans la mesure où son contenu a été modifié ou remplacé par une déclaration qui figure dans le présent supplément de fixation du prix.